



“ L’INNOVATION DANS  
LA SANTÉ-SÉCURITÉ  
AU TRAVAIL, C’EST  
L’INTÉRÊT DE TOUS ”

# Un fonds pour la santé-sécurité au travail

**Soutenir les projets innovants de toute nature pour améliorer la santé-sécurité au travail, partager ensuite les solutions trouvées dans l'intérêt général: voilà l'essence même du Fonds de Dotation MERCY.**

Créé en 2015, il puise ses racines dans la volonté d'entreprises lorraines de **couvrir les accidents de la vie des salariés**: arrêts de travail, invalidité, incapacité permanente ou décès. Avec l'arrêt dans les années 2000 de ce système de prévoyance, la décision fut prise de sanctuariser les réserves financières alors présentes pour constituer un Fonds de Dotation.

Celui-ci **intervient dans toutes les structures** (privées ou publiques) motivées par l'amélioration de manière innovante des conditions de la santé-sécurité au travail de ses employés.

Le Fonds de Dotation MERCY érige par ailleurs l'innovation au rang de principe essentiel de son action. C'est dans la nouveauté qu'émergent les solutions aux problèmes parfois rémanents de santé-sécurité au travail. **De ce principe découlent mille et une possibilités : l'innovation par la réflexion, l'innovation par la méthode, l'innovation par l'action, l'innovation par la formation, l'innovation par l'outil... autant de projets éligibles au soutien du Fonds de Dotation MERCY.**

Mais lorsque l'innovation apporte une solution, celle-ci ne peut demeurer confidentielle. **Porté par la notion d'intérêt général, le Fonds de Dotation MERCY requiert la connaissance pour tous de la solution proposée par le porteur de projet.**



Proposer, soutenir, et surtout partager

# Notre mode d'action : une démarche simple mais efficace

## ÉTAPE 1

La première étape est la préoccupation, par une entreprise ou une administration privée ou publique, d'un projet innovant à caractère d'intérêt général visant à améliorer la santé et la sécurité des salariés au travail. **Ce projet peut revêtir plusieurs formes :** une étude, un process nouveau, une méthode originale de travail, un plan de formation, une machine innovante etc...

## ÉTAPE 2

Dans un second temps, cette structure peut s'adresser tout simplement au Fonds de Dotation MERCY par courrier, mail, ou téléphone.

**Un échange est alors organisé sur site pour évaluer le projet** et s'assurer qu'il entre bien dans l'objet et la mission du Fonds de Dotation MERCY.

Dans l'affirmative, la procédure de présentation est enclenchée.

## ÉTAPE 3

**Le Conseil d'Administration du Fonds de Dotation MERCY se réunit** afin d'étudier le projet présenté. Il répond favorablement (ou pas) à la sollicitation, après avoir vérifié que l'étude et/ou le projet est bien en lien avec l'objet du Fonds de Dotation, et après avoir eu l'accord formel du sollicitateur de pouvoir **partager largement et gracieusement les fruits de l'étude et/ou du projet réalisé.** Cette dernière condition est exigée.

## ÉTAPE 4

Le projet est alors mis en oeuvre. Très rapidement **un premier soutien financier est apporté** afin de garantir la réalisation du projet et d'assurer de manière concrète le soutien du Fonds de Dotation MERCY.

**Un suivi s'organise** afin de valider la conformité des réalisations avec le projet présenté : compte rendu du porteur de projet, envoi régulier des justifications... A la fin, une visite de contrôle permet de se rendre compte de l'entière réalisation du projet soutenu et de solder les soutiens financiers. Une communication générale vient clore le processus.

Innové pour sécuriser et mieux vivre au travail



# Exemples de projets portés par le Fonds de Dotation MERCY

Riche d'un ancrage territorial fort, le Fonds de Dotation MERCY a su valoriser et nouer des partenariats divers et variés, ouvrant la voie à une vision nouvelle de la santé et de la sécurité au travail.

Les projets menés illustrent parfaitement la capacité du Fonds de Dotation MERCY à développer des nouvelles pratiques à partir des savoir-faire traditionnels, mais aussi à former les générations futures aux nouvelles pratiques. Au-delà des attentes traditionnelles néanmoins nécessaires, le Fonds de Dotation MERCY, par son action propre, fait sienne ses valeurs profondes : **innover pour sécuriser et mieux vivre au travail.**

## ENIM

À travers la signature d'une convention avec le Fonds de Dotation MERCY, actant le cofinancement des actions innovantes de l'école dans le domaine de la sécurité, de la santé et du bien-être au travail, une voie nouvelle s'ouvre : celle de la création d'un parcours premier métier « **Management comportemental de la sécurité en entreprise** ».



## ÉMAUX DE LONGWY

Les ateliers de cette entreprise plusieurs fois centenaires regorgent de pratique ancestrale. **L'utilisation de la chimie pose néanmoins des problématiques que l'aide du Fonds de Dotation MERCY a pu participer à résoudre** dans le respect du geste nécessaire à l'excellence recherchée. Innovation, sécurité au travail dans le respect de la tradition : un trio gagnant !



## MANOIR INDUSTRIE

En « **habillant** » la machine d'une carcasse protectrice plutôt que de vêtir de protections lourdes et contraignantes les utilisateurs de cette même machine, Manoir Industrie a fait le choix d'assurer un confort au travail certain tout en se prémunissant d'accident désastreux. Une innovation concrète soutenue par le Fonds de Dotation MERCY.



“ L'INNOVATION DANS LA SANTÉ-SÉCURITÉ AU TRAVAIL, C'EST L'INTÉRÊT DE TOUS ”



Innové pour sécuriser et mieux vivre au travail

# Exemples de projets portés par le Fonds de Dotation MERCY



## THERAS SANTE

La création d'un jardin thérapeutique de repos, de relaxation et de détente permet aujourd'hui au personnel soignant de se ressourcer afin d'assurer une meilleure assistance aux résidents de l'EHPAD. Le Fonds de Dotation MERCY a su, par son soutien, démontrer que dans le domaine de la philanthropie, l'innovation est parfois là où on ne l'attend pas.



## A.T.H.E.N.E.S

Soulager le stress psychologique des accompagnants, au coeur de cette maison pour les personnes qui subissent violences et mauvais traitements, améliorer les conditions de travail des accompagnants participe aussi à rendre plus efficace l'écoute et le soin. **Le Fonds de Dotation MERCY a permis par son soutien d'assurer un confort appréciable et apprécié par tous.**



## UNIVERSITÉ DE LORRAINE

Résoudre une problématique de santé-sécurité au travail est primordial. L'anticiper est essentiel. Le Fonds de Dotation MERCY a su faire sienne ce constat en associant son aide à **la création d'une chaire de doctorat en santé – sécurité, pilotée par l'ENIM, Chaire Behaviour**, dans le cadre d'Université de Lorraine, le SDIS 57, le Laboratoire des Sciences du Comportement 2LPN et des partenaires privés. L'intérêt général, une valeur intrinsèque du Fonds de Dotation MERCY.



“ L'INNOVATION DANS LA SANTÉ-SÉCURITÉ AU TRAVAIL, C'EST L'INTÉRÊT DE TOUS ”



[www.fonds-mercy.fr](http://www.fonds-mercy.fr)

# Gouvernance

Le Fonds de Dotation MERCY est paritaire comme l'étaient les organismes dont il est issu, c'est-à-dire qu'il regroupe en son **Conseil d'Administration** des représentants des trois principaux syndicats patronaux mais aussi des cinq syndicats représentatifs au niveau national.

Un président est nommé pour un mandat de cinq ans.

La transmission du compte-rendu d'action annuel à la Préfecture concoure à la transparence générale du Fonds de Dotation MERCY.

La présidence est actuellement assurée par Monsieur Maurice GRUNWALD.




## Contact

### FONDS DE DOTATION MERCY

2 rue de Courcelles - 57070 METZ

 **03 87 39 72 30**

 **contact@fonmercy.fr**

 **fonds-mercy.fr**

